



## Mise sous curatelle d un majeur résidant à l'étranger

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

quelle est la procédure à suivre pour mettre un majeur résidant à l'étranger sous curatelle, ses uniques biens immobiliers se trouvant en France?

Merci pour votre réponse.

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame

Quel est le motif de cette demande de mise sous curatelle?

Quel est votre lien avec cette personne?

Dans quel pays réside-t-elle?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Il s'agit de mon oncle qui souhaite que sa fille soit mise sous curatelle. Elle vit aux états unis.

Souffrant actuellement de dépression, elle n'a visiblement plus toute sa tête. Elle refuse de s'affilier à la sécurité sociale et nous craignons qu 'en cas de problème de santé plus grave, cela lui coûte très cher.

Cordialement.

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame

Le souci est qu'étant donné que cette jeune femme réside à l'étranger la procédure va être des plus compliquée car toute demande d'ouverture d'une curatelle, auprès du juge des tutelles, doit être obligatoirement accompagnée d'un certificat médical établissant l'altération des facultés de la personne. Ce certificat doit être produit uniquement par un médecin inscrit sur une liste établie par le procureur de la République.

Autrement dit il faudrait vous adresser au juge des tutelles afin de savoir si un médecin expert dans le pays de résidence de cette jeune femme peut être désigné comme médecin expert.

Cordialement